

êtes par le présent autorisé à émettre un nouveau bref pour l'élection d'un député afin de remplir cette vacance.

Donné sous notre seing et sceau en la cité d'Ottawa, ce dixième jour de janvier 1916.

J. D. REID, [L.S.]

*Député pour le district électoral de Grenville.*

P. E. BLONDIN, [L.S.]

*Député pour le district électoral de Champlain.*

Il annonce aussi qu'il a reçu du greffier de la Couronne en chancellerie un certificat et rapport de l'élection de l'honorable Esioff L. Patenaude, pour le collège électoral de Hochelaga, comme suit:—

BUREAU DU GREFFIER DE LA COURONNE EN CHANCELLERIE, CANADA.

OTTAWA, 20 novembre 1915.

Le présent fait foi qu'en vertu d'un bref d'élection en date du sixième jour d'octobre 1915, émis par son Altesse Royale le Gouverneur général et adressé à Narcisse Gougeon, 208 carré Sir Georges-Etienne-Cartier, Montréal, comme officier-rapporteur pour le district électoral de Hochelaga, dans la province de Québec, pour l'élection d'un membre devant représenter le dit district électoral dans la Chambre des Communes du Canada, durant le présent Parlement, aux lieu et place de l'honorable Louis Coderre, nommé juge de la Cour Supérieure, Québec; l'honorable Esioff Léon Patenaude, avocat, de Montréal, a été rapporté comme dûment élu, tel qu'il appert par le rapport du dit bref, qui est maintenant déposé dans les archives de mon bureau.

JAMES G. FOLEY,

*Greffier de la Couronne en Chancellerie du Canada.*

THOMAS B. FLINT, écr,

Greffier de la Chambre des Communes du Canada.

Sir George Foster, pour Sir Robert Borden, s'adressant alors au greffier, propose, appuyé par l'honorable M. Casgrain,—Que Albert Sévigny, écuyer, député du district électoral de Dorchester, prenne le fauteuil de la Chambre comme Orateur.

Et la question étant posée sur la motion, elle est résolue dans l'affirmative, *nemine contradicente*.

Et le greffier ayant déclaré M. Albert Sévigny, écr, dûment élu, il est conduit au fauteuil par Sir George Foster et l'honorable M. Casgrain,—alors qu'il fait ses humbles remerciements à la Chambre pour le grand honneur qu'elle a bien voulu lui conférer en le choisissant à l'unanimité comme son Orateur.

La Masse est alors placée sur la Table.

L'honorable Esioff L. Patenaude, député du district électoral d'Hochelaga, ayant préalablement prêté serment conformément à la loi, et signé le rôle qui le contient, prend son siège en Chambre.

Et alors, la Chambre ayant continué de siéger jusqu'à trois heures et quarante minutes p.m., elle s'ajourne à demain à trois heures p.m.